

Points de vigilance pour la construction de votre piscine

Points de vigilance

Respect des réglementations en vigueur : Avant de débiter tout travaux, il est indispensable de se renseigner auprès de votre mairie pour connaître les réglementations locales en matière de construction de piscines. Cela concerne notamment la surface maximale autorisée, les distances à respecter par rapport aux limites de propriété et la nécessité d'obtenir une autorisation d'urbanisme.

Choix du type de piscine : Piscine en béton, coque en polyester, piscine hors-sol... Le choix du type de piscine dépend de votre budget, de vos envies et des contraintes de votre terrain. IDEBAT vous accompagne dans l'analyse de ces différents paramètres pour vous aider à faire le bon choix.

Étude de sol : La nature du sol est un élément crucial à prendre en compte pour la construction d'une piscine. Une étude de sol réalisée par un professionnel permettra de déterminer les caractéristiques géotechniques du terrain et d'adapter la structure de la piscine en conséquence.

Conception de la structure : La conception de la structure de la piscine doit être confiée à un bureau d'études structures compétent, tel qu'IDEBAT. Nous prenons en compte les charges exercées sur la piscine (poids de l'eau, pression du terrain, etc.) pour garantir la solidité et la pérennité de l'ouvrage.

Réalisation des travaux : La construction d'une piscine doit être confiée à des entreprises qualifiées et expérimentées. IDEBAT assure le suivi et le contrôle des travaux pour garantir le respect des plans et des normes de construction.

Pathologies récurrentes et remèdes

1. **Fissures dans le béton :** Elles peuvent résulter d'un mauvais ferrailage, d'un tassement du sol ou de mouvements de terrain. Un diagnostic précis par IDEBAT permet de déterminer la solution adéquate : réparation par injection de résine, renforcement par membrane armée, etc.
2. **Fuites :** Fuites d'eau au niveau des skimmers, des canalisations ou du liner peuvent engendrer des problèmes d'humidité et fragiliser la structure.
3. **Décoloration ou dégradation du revêtement :** Des produits de traitement inadaptés, une mauvaise filtration ou une exposition excessive aux UV peuvent altérer le liner ou le carrelage. IDEBAT

Accompagnement par IDEBAT

- **Étude préliminaire et faisabilité :** Analyse de votre terrain, de vos besoins et des contraintes techniques et réglementaires.
- **Conception et dimensionnement de la structure :** Plans détaillés, calculs de structure et choix des matériaux adaptés.
- **Assistance technique :** Interventions ponctuelles de suivi pour garantir le bon déroulement des travaux.

